ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 14

présenté par
M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 9

Après la troisième occurrence du mot :

« des »

rédiger ainsi la fin de l’alinéa 5 :

« dispositions des chapitres III et IV du titre IV du livre II, sous réserve d’adaptations par décret en Conseil d’État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l’alinéa 5 dans sa rédaction adoptée par l’Assemblée nationale en première lecture.